

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de Voirie – toute l'agglomération -
Entreprise «SOGETREL » pour le compte de SYANE.
Déploiement de la fibre optique.**

ARD2024-003

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et les suivants,

VU la demande présentée par la société Sogétrel en date du 20 décembre 2023 qui souhaite dérouler et raccorder aux réseaux, la fibre optique pour le compte de « SYANE »,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : La société Sogétrel, ayant son siège , 523 cour du 3^{em} millénaire, 69800 Saint Priest est autorisée à occuper le domaine public «**sur l'ensemble de la commune** ».
Déploiement de la fibre optique aux réseaux.

Durée : **3 mois à compter du premier janvier 2024.**

Aucun génie civil sur la chaussée. Travaux de courtes durées au niveau des chambres de télécommunication. Circulation alternée, temporaire.

Important : Pas d'intervention et pas de travaux du **10 février 2024 au 11 mars 2024.**
(vacances scolaires)

Article 2 : La vitesse sera réduite à 30km/h pendant la durée des inspections. Peu de gêne pour la circulation des piétons et des automobilistes.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Responsable de l'Entreprise Sogétrel,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.
- Transports de la CCPMB

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 12 janvier 2024**

**Le Maire,
François Barbier.**

